Image not found or type unknown

Suspension des ij et congé de présence parentale antérieur

Par **olonnes**, le **14/10/2011** à **22:24**

Bonjour,
j'ai saisi la CRA puis le TASS car la CPAM refuse de me verser des indemnités journalières au dela du 6ème mois d'arrêt de travail : je ne remplis pas les conditions requises. je suis affiliée depuis plus d'un an, j'ai travaillé plus de 800h dans l'année précédent l'arrêt mais je ne justifie pas de 200 h de travail les trois premiers mois car j'étais en congé de présence parentale pour m'occuper de mon enfant gravement malade. j'ai bénéficié durant cette période de l'allocation journalière de présence parentale.
Malheureusement, je viens de savoir que mon enfant doit être hospitalisée loin de mon domicile la semaine de l'audience et je ne pourrai donc pas me présenter.
Ai-je une chance d'aboutir avec l'aide d'un avocat ou d'un syndicat pour me représenter ?
Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés